

Effacité, liberté et sécurité :

L'avantage du CELI

Ouvrir un CELI auprès de l'Empire Vie vous permet d'épargner et de faire croître votre argent. Vous pouvez y accéder à tout moment et à n'importe quelle fin. Votre argent est à l'abri de l'impôt la vie durant.

Vous pouvez désormais tirer profit de :

- votre épargne de manière efficace, sans payer d'impôt sur la croissance de vos placements ni affecter votre admissibilité aux prestations gouvernementales dont le calcul est en fonction de votre revenu;
- la liberté offerte par des caractéristiques flexibles et des retraits libres d'impôt pour financer ce qui vous tient à cœur;
- la sécurité des garanties d'assurance qui peuvent être réinitialisées afin de cristalliser des valeurs de marché plus élevées.

Que vous souhaitiez mettre la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt ou obtenir un revenu exempt d'impôt plus élevé pour améliorer votre style de vie, le CELI peut vous convenir, et ce, peu importe votre âge, votre fourchette fiscale ou vos projets financiers.

Pour plus de détails

Parlez à votre conseiller ou à votre conseillère dès maintenant afin d'en apprendre davantage sur la façon dont votre famille et vous-même pouvez bénéficier d'un CELI de l'Empire Vie.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Les exemples sont présentés à des fins d'illustration seulement et votre situation individuelle peut varier. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu du fonds avant d'investir. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



Assurance et placements –
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881
259 rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

INP-0281-FR-12/23

OBTENEZ EFFICACITÉ, LIBERTÉ ET SÉCURITÉ grâce au COMPTE D'ÉPARGNE **LIBRE D'IMPÔT DE L'EMPIRE VIE**



Une solution d'épargne personnelle performante

Un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet aux Canadiens et aux Canadiennes d'épargner jusqu'à 7 000 \$ par année, à l'abri de l'impôt.

Voici certaines des principales caractéristiques d'un CELI :

- le revenu de placement et la croissance des placements sont exempts d'impôt, même au moment du retrait;
- les retraits peuvent être faits en tout temps et à toutes fins sans retenue d'impôt;
- les retraits peuvent être déposés de nouveau dans votre CELI l'année suivante;
- les cotisations ne sont pas déductibles aux fins de la déclaration de revenus;
- les retraits d'un CELI n'ont aucune incidence sur votre admissibilité aux prestations telles que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, l'Allocation canadienne pour enfants et le crédit pour la TPS.

Vous pouvez détenir les placements suivants de l'Empire Vie dans votre CELI :

- Catégorie Plus 3.0
- Contrats à intérêt garanti
- Fonds de placement garanti



Combien puis-je cotiser à un CELI?

- Les droits de cotisation annuels sont de 7 000 \$ en 2024.
- L'augmentation des droits de cotisation est liée à l'indice des prix à la consommation.
- Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années subséquentes.
- La limite cumulative pour une personne qui avait 18 ans ou plus en 2009, l'année d'introduction du CELI, et qui n'a jamais cotisé à un CELI est de 95 000 \$ en 2024.
- Le montant d'un retrait s'ajoute aux droits de cotisation de l'année civile suivante.

Années	Droits de cotisation annuels	Limite cumulative
2009 à 2012	5 000 \$	20 000 \$
2013 et 2014	5 500 \$	31 000 \$
2015	10 000 \$	41 000 \$
2016 à 2018	5 500 \$	57 500 \$
2019	6 000 \$	63 500 \$
2020	6 000 \$	69 500 \$
2021	6 000 \$	75 500 \$
2022	6 000 \$	81 500 \$
2023	6 500 \$	88 000 \$
2024	7 000 \$	95 000 \$



Épargnez-vous pour une maison, une voiture, une entreprise, la retraite ou simplement en cas d'imprévus?

Un CELI répond à des besoins d'épargne la vie durant.



Laurence place 100 \$ par mois dans un CELI depuis qu'elle a commencé à travailler, en vue d'acheter sa première voiture.



Elle continue de cotiser à son CELI pour financer d'autres projets importants : une mise de fonds pour l'achat d'une maison, des rénovations pour agrandir sa maison, le mariage de son enfant, puis un véhicule récréatif pour profiter de la retraite.



Le fait de cotiser dans un CELI tout au long de sa vie de façon régulière aidera Laurence à financer ces achats en plus de lui permettre d'épargner pour sa retraite.

Revenu à l'abri de l'impôt pour aînés et retraités

Si vous êtes une personne âgée, un CELI est une mesure incitative idéale pour continuer à épargner à l'abri de l'impôt pendant la retraite. Il peut fournir une source de revenu libre d'impôt qui complète les rentes et les prestations gouvernementales.

La retraite peut désormais durer de 25 à 30 ans ou plus. Vous aurez donc besoin de savoir que votre épargne devancera la hausse du coût de la vie.

Les retraités canadiens se fient souvent à leur épargne pour subvenir à leurs besoins; ils ont donc besoin de protéger leur revenu additionnel. Le CELI vous offre une autre source de revenu à laquelle vous fier. De plus, les retraits libres d'impôt d'un CELI n'ont aucune incidence sur votre admissibilité aux prestations du gouvernement telles que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le crédit pour la taxe sur les produits et services.

Pendant votre retraite, vous pourrez continuer à faire croître vos placements à l'abri d'impôt après l'âge de transformation obligatoire d'un REER, soit 71 ans. Vous pourrez déposer les sommes excédentaires de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)/fonds de revenu viager (FRV) dans un CELI sans devoir payer d'impôt sur la croissance de vos placements ni sur les retraits subséquents.

Si vous vous souciez des délais ou des coûts de transfert de vos actifs à vos héritiers, un CELI de l'Empire Vie est une solution possible. Si vous détenez un contrat de fonds distincts Fonds de placement garanti (FPG) 75/100 ou FPG 100/100 de l'Empire Vie dans votre CELI, le produit sera distribué à vos bénéficiaires désignés à votre décès, et pourrait ne pas être soumis au processus de règlement de la succession et aux frais d'homologation.